



## COMMUNE DE CHÉNENS

### PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE COMMUNALE DU 10 DECEMBRE 2020

Date	10 décembre 2020
Heure :	20h00 – 21h31
Lieu :	Auberge du Chêne, Chénens
Présidence :	Madame Marianne Dey, Syndique
Procès-verbal :	Lorane Pasquier, Secrétaire communale
Ordre du jour :	<ol style="list-style-type: none"><li>1. Procès-verbal de l'Assemblée communale du 3 septembre 2020 – Pour approbation</li><li>2. Budget 2021<ol style="list-style-type: none"><li>2.1. Budget de fonctionnement</li><li>2.2. Budget des investissements<ol style="list-style-type: none"><li>2.2.1. Achat véhicule édilitaire – Pour approbation</li><li>2.2.2. Introduction zone 30km/h – Réalisation des premières mesures – Pour approbation</li><li>2.2.3. Dossier d'enquête publique du plan d'aménagement local (PAL) – Pour approbation</li><li>2.2.4. Crédit pour mise en séparatif du quartier Route des Molleyres/Place de la gare – Pour approbation</li></ol></li><li>2.3. Rapport de la Commission financière</li><li>2.4. Approbation des budgets</li></ol></li><li>3. Réseau santé de la Sarine – Modification des statuts – Approbation</li><li>4. Règlement du cimetière – Approbation</li><li>5. Divers</li></ol>
	Monsieur David Reynaud (2 rangées de gauche) Monsieur Nicolas Wolleb (2 rangées de droite + Conseil communal)
Excusés :	Monsieur Marcel Delley Monsieur Eric Bovet Madame Anne-Fanny Cotting
Convocation	Par publication dans Feuille officielle No. 47 du 20 novembre 2020 Par tous-ménages (distribution le 18.11.2020) Par affichage au pilier public (publication le 12.11.2020) Sur le site internet <a href="http://www.chenens.ch">www.chenens.ch</a> (publication le 12.11.2020)
Présents :	2 rangées de gauche : 9 personnes 2 rangées de droite + Conseil communal : 17 personnes 26 citoyennes et citoyens habilités à voter <i>La Secrétaire communale ainsi que la Caissière n'ont pas le droit de vote.</i>

Madame Marianne Dey, Syndique, ouvre la séance à 20h00 et salue toutes les personnes présentes. Elle précise que toutes les mesures ont été prises afin de respecter les normes sanitaires demandées en raison du COVID-19. Elle rappelle le plan de protection, exigé et approuvé par la Préfecture :

- Une **distance de 1,50m** doit être maintenue entre les participants durant l'Assemblée. Les chaises ont été disposées en conséquence.
- Le **port du masque et la désinfection des mains sont obligatoires.**
- La commune a installé un **système de traçabilité** par une liste des présences informatique (liste excel). Chaque personne, à son entrée dans la salle, s'est annoncée avec nom, prénom et N° de téléphone.

Tous les documents relatifs à l'Assemblée communale pouvaient être consultés au bureau communal dans les 10 jours précédant l'Assemblée communale, ou sur le site internet [www.chenens.ch](http://www.chenens.ch), rubrique « actualités ».

Monsieur Benoît Menoud précise que le bulletin N°49 de juin dernier annonçait l'Assemblée communale le 17.12.2020. Il suggère qu'une telle modification de date soit annoncée. Sans vérification de sa part, il se serait trompé de date.

Madame Marianne Dey prend acte.

Il n'y a aucune autre remarque concernant la convocation et l'ordre du jour.

## **1. Procès-verbal de l'Assemblée communale du 3 septembre 2020 – Pour approbation**

Le procès-verbal n'est pas lu, étant donné qu'il était à disposition à l'administration communale 10 jours avant l'Assemblée et publié sur le site internet de la commune.

### **Questions :**

Il n'y a aucune question de la part de l'Assemblée communale, de ce fait, Madame Marianne Dey propose de passer au vote.

**Vote : Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.**

Madame Marianne Dey remercie l'Assemblée communale pour la confiance accordée et Madame Lorane Pasquier pour la rédaction du procès-verbal.

## **2. Budget 2021**

### **2.1. Budget de fonctionnement**

Les résumés du budget 2021 ayant été transmis à la population par le biais d'un tous-ménages et pouvant être consultés dans leur intégralité sur le site internet de la commune ou sur demande au bureau communal, Madame Carmen Landolt Läubli donne lecture des différents postes du budget de fonctionnement dont les totaux sont les suivants :

- Charges : CHF 3'766'773.00
  - Produits : CHF 3'511'635.00
- Soit un excédent de charges de CHF 255'138.00

Cela représente un dépassement de 7.24%, qu'elle expliquera un peu plus tard. Elle complète avec les explications suivantes :

## **Chapitre 0 – Administration**

- Diminution d'un poste de 30% dès 01.01.2021 car moins de tâches
- Elections cantonales et communales 2021
- Mise en place MCH2 :
  - Appui par fiduciaire
  - Estimation globale du patrimoine financier de la commune
- ACF : renforcement du team par engagement :
  - chef-fe de projet
  - collaborateur-trice administratif-ve

## **Chapitre 2 – Enseignement et formation**

- achat de 9 ordinateurs portables pour salles de classe
- soutien scolaire cantonal de CHF 75.- → arrivé à échéance
- désormais, activités extrascolaires à charge des communes

Madame Landolt Läubli précise que le camp de ski 2021 est annulé, en raison de la situation sanitaire.

## **Chapitre 5 – Affaires sociales**

- Augmentation de 32% pour l'AES
- Participation en constante augmentation (+20% par rapport budget 2019) au Service social Sarine-Ouest
- Mise en place service livraison repas à domicile
- Achat box isolants

## **Chapitre 9 – Finances et impôts**

- Personnes physiques :
  - CHF 1'620'000.- sur revenu
  - CHF 90'000.- sur fortune
- Personnes morales :
  - CHF 24'000.- sur bénéfice
  - CHF 2'000.- sur fonds propres
- Petite compensation du canton d'un montant de CHF 10'340.- versée à la commune

Madame Landolt Läubli relève qu'après renseignements pris au Service des communes, il a été nécessaire de se calquer aux données remises par ledit service, ce qui a comme conséquence que les impôts n'ont pas pu être « gonflés », bien au contraire, et cela se répercute dans le budget. Il s'agit donc de chiffres à analyser avec précaution.

### **2.2. Budget des investissements**

Le budget des investissements se présente avec les totaux suivants :

- Charges : CHF 2'325'680.-
- Revenus : CHF 557'745.-
  - Soit un montant d'investissement de CHF 1'767'935.-

Madame Carmen Landolt Läubli donne lecture de la récapitulation du budget des investissements.

<b>Objets votés</b>		<b>Soldes</b>	
62.501.9	<i>Aménagement carrefour quartier de la Gare</i>	CHF	95'900.00
62.501.41	<i>Crédit d'étude pour l'introduction d'une zone 30km/h</i>	CHF	9'500.00
70.501.50	<i>Eau/assainissement captage les Prés</i>	CHF	350'000.00
71.501.80	<i>Collecteur des Carroux</i>	CHF	185'000.00
79.509.1	<i>Cadastre géomatique</i>	CHF	11'700.00
71.501.91	<i>Equipement pour art. RF 945 (Ferme pédagogique)</i>	CHF	200'000.00
942.503.3	<i>Abri à vélos</i>	CHF	20'000.00

<b>Investissements prévus en 2021</b> <i>Soumis au vote de l'Assemblée communale du jour</i>		<b>Charges</b>	
62.506.11	<i>Achat d'un véhicule édilitaire d'occasion pour le transport des encombrants et divers travaux communaux</i>	CHF	20'000.00
62.501.42	<i>Zones 30 km/h – Part I – Aménagements selon projet</i>	CHF	20'000.00
71.501.92	<i>Assainissement Eaux usées/claires - Rte des Molleyres</i>	CHF	1'200'000.00
79.509.02	<i>Révision du PAL – Part III – Enquête publique</i>	CHF	70'000.00

<b>Investissements prévus en 2021</b> <i>(sous réserve de l'approbation de l'Assemblée communale)</i>		<b>Charges</b>	
62.501.90	<i>Travaux d'aménagement mobilité douce – Route du Pontet</i>	CHF	80'000.00
62.522.0	<i>Participation au Canton – Traversée du centre Chénens</i>	CHF	50'000.00

Madame Carmen Landolt Läubli cède la parole à la Commission financière pour la lecture de leur rapport.

### **Rapport de la Commission financière**

Monsieur Stephan Helsen, Président de la Commission financière, donne lecture du rapport.

#### **A. BUDGET DE FONCTIONNEMENT**

*Le budget de fonctionnement fait apparaître un excédent de charges de Fr. 255'138.-. Ledit budget est le reflet des recettes et dépenses courantes majorées toutefois de la charge financière et des autres coûts d'exploitation résultant des objets prévus au budget des investissements, tout au moins pour ceux qui seront vraisemblablement réalisés en 2021. Les postes avec des différences notables ont été analysés et expliqués avec le conseil communal. Le budget présente un excédent de charges plus élevé en comparaison des années précédentes. Cet excédent provient de la baisse des recettes prévues liées aux impôts des personnes physiques et morales qui ont été calculées de manière prudente suite à la crise sanitaire.*

#### **B. BUDGET DES INVESTISSEMENTS**

*La présentation de ce budget permet au conseil de renseigner l'assemblée sur ses intentions et les objets qu'il compte réaliser à plus ou moins brève échéance.*

*Les investissements envisagés représentent un montant net de charges de Fr. 1'767'935.- dont le détail figure dans le bulletin d'information n°51 de novembre 2020, distribué à tous les ménages et qui vous donne les renseignements sur tous les objets. La commission financière prend acte des investissements proposés pour 2021.*

*Nous vous rappelons que seul le Conseil communal a les compétences quant au choix des investissements. Nous rappelons également que les prescriptions légales exigent que toutes dépenses d'investissement budgétisées soient soumises à une décision spéciale de votre assemblée communale sur la base d'un rapport répondant à des critères déterminés.*

*Au vu de ce qui précède et pour conclure, nous proposons à l'assemblée communale d'approuver les budgets qui lui sont soumis.*

Madame Carmen Landolt Läubli remercie Monsieur Stephan Helsen et cède la parole à l'assemblée pour d'éventuelles questions concernant les budgets de fonctionnement et d'investissement.

**Questions :**

Monsieur Benoît Menoud demande, lors de l'établissement du budget, si le Conseil communal se base sur les comptes de l'année en cours. Car si l'on prévoit une diminution d'impôts pour l'an prochain, et que les comptes de l'année en cours sont déjà inférieurs à la normale, il s'agit alors d'une double diminution répercutée dans le prochain budget. À vouloir présenter des chiffres trop bas, cela donne un ensemble négatif et n'a plus de sens. Il faut éviter de présenter des budgets trop négatifs, car les comptes des dernières années montrent une situation saine.

Madame Carmen Landolt Läubli répond qu'en effet, au moment de l'établissement du budget, le Conseil communal prend connaissance des comptes en cours. En ce qui concerne les impôts, elle rappelle que le Conseil communal a dû se conformer aux calculs du Service des communes. Avec le MCH2, le budget devra être équilibré, donc plus de dépassement admis.

Monsieur Benoît Menoud demande alors si cela représente une augmentation des impôts.

Madame Carmen Landolt Läubli répond par la positive.

Monsieur David Reynaud demande s'il est possible de transmettre à la population également un aperçu des comptes bouclés en cours d'année, afin de voir ce qui a été réalisé en comparaison du prochain budget. Dans le privé, on pratique un bouclage mensuel.

Madame Carmen Landolt Läubli répond que les comptes communaux sont bouclés en début d'année. Certes, les comptes arrêtés en cours d'année donnent des indications pour l'établissement du budget, mais ce n'est que lors du bouclage qu'ils ont leur sens. En fin d'année, on reçoit encore beaucoup de factures. Elle ne pense pas que cela aurait du sens de transmettre des extraits de comptes en cours d'année.

Madame Marianne Dey remercie Madame Carmen Landolt Läubli ainsi que Monsieur Stephan Helsen.

### 2.2.1. Achat véhicule édilitaire – Pour approbation

Pour la présentation de l'objet, Madame Marianne Dey donne la parole à Monsieur Olivier Guyot, Conseiller communal.

#### Informations figurant dans le bulletin communal :

*Pour les besoins du service édilitaire de la commune, il devient nécessaire de pouvoir bénéficier d'un véhicule permettant une simplification et la rapidité de diverses tâches, tels que la surveillance du réseau d'eau, les déplacements internes et externes à la commune et le transport de matériaux lourds ou encombrants (matériaux de chantier).*

*Dans le but de rationaliser et d'améliorer l'efficacité de notre employé de voirie, le Conseil communal propose l'achat d'un véhicule édilitaire d'occasion.*

<b>Total de l'investissement</b>	<b>CHF 20'000.00</b>
Amortissement	15%
Intérêts (taux de référence)	4%

*Le Conseil communal propose à l'Assemblée communale d'accepter cet investissement.*

La Commission financière émet un préavis positif pour cet investissement.

#### Questions :

Monsieur Denis Chardonnens demande où sera stationné le véhicule.

Monsieur Olivier Guyot répond que le tracteur peut être stationné dans le local de voirie, mais ne laissera pas suffisamment de place pour le nouveau véhicule. Dès lors, il informe qu'un couvert est prévu pour 2022, afin d'y stationner ce véhicule et d'autres machines.

Monsieur Denis Chardonnens demande alors où sera stationné le véhicule en attendant ce couvert.

Monsieur Olivier Guyot répond qu'il restera à la déchetterie. Dans le cas où l'employé de voirie souhaite le prendre à la maison par exemple, un décompte de kilomètres sera établi.

Il n'y a aucune autre question de la part de l'Assemblée, de ce fait, Madame Marianne Dey propose de passer au vote à main levée.

**Vote : L'investissement est approuvé à l'unanimité.**

Madame Marianne Dey remercie l'Assemblée pour la confiance accordée.

### 2.2.2. Introduction zone 30km/h – Réalisation des premières mesures Pour approbation

Pour la présentation de l'objet, Madame Marianne Dey donne la parole à Monsieur Olivier Guyot, conseiller communal.

Monsieur Guyot rappelle que l'Assemblée de septembre dernier avait mobilisé beaucoup de monde, en raison notamment du crédit d'investissement de CHF 9'500.- pour l'étude de la zone 30km/h dans le village, car il semblerait que des véhicules roulent trop vite dans

certains quartiers. Cette étude est actuellement en cours, raison pour laquelle il n'est pas possible à ce jour de présenter des mesures de ralentissement. Il rappelle cependant qu'il est prévu de laisser le libre passage pour le trafic agricole, comme déjà annoncé en septembre. L'idée est de créer des ralentisseurs de types bacs à fleurs ou panneaux, qui auront également un effet psychologique. Lorsque l'étude aura été rendue en début d'année 2021, elle sera évidemment discutée au sein du Conseil communal ainsi qu'avec la Commission d'urbanisme. L'idée du crédit d'investissement de ce jour est de pouvoir aller de l'avant rapidement, lorsque les premières mesures pourront être mises en place, et ne pas attendre 2022 pour le faire.

**Informations figurant dans le bulletin communal :**

*En septembre dernier, l'Assemblée communale a approuvé un crédit de CHF 9'500.- pour la réalisation d'une étude de faisabilité pour l'introduction d'une zone 30km/h.*

*Cette étude étant en cours, le Conseil communal souhaite aller de l'avant rapidement et entreprendre déjà en 2021 les premières mesures. D'autres mesures pourraient intervenir par la suite et dépendront du résultat de l'étude.*

<b>Total de l'investissement</b>	<b>CHF 20'000.00</b>
Amortissement	10%
Intérêts (taux de référence)	4%

*Le Conseil communal propose à l'Assemblée communale d'accepter cet investissement.*

La Commission financière émet un préavis positif pour cet investissement.

**Questions :**

Madame Jacqueline Haslebacher précise que ce ne sont pas des désirs mais bien des faits, beaucoup de véhicules roulent trop vite dans le village. Elle rejoint Monsieur Olivier Guyot, le but n'est pas d'embêter les paysans avec ces mesures, chacun doit être en mesure de faire son travail. Il s'agit de sécurité pour les usagers et habitants des quartiers.

Monsieur Olivier Guyot prend acte. Il n'habite pas dans cette zone et ne peut dès lors pas se prononcer. L'étude définira quelle zone a besoin de quelles mesures. Il n'est toutefois pas certain que chaque quartier résidentiel se voit attribuer une limitation de vitesse.

Monsieur Philippe Macherel demande si ce crédit est attribué à l'étude ou si cette dernière est déjà en cours.

Monsieur Olivier Guyot répond qu'un crédit de CHF 9'500.- a été voté en septembre pour l'étude. Ce nouveau crédit est prévu pour les premières mesures.

Madame Ariane Macherel relève que ce projet sera soumis à l'enquête.

Monsieur Olivier Guyot confirme. Ce montant est demandé pour aller de l'avant lorsque l'étude aura été rendue.

Monsieur Denis Chardonnens demande s'il a bien compris. Le Conseil communal souhaite poser des panneaux provisoires en attendant le résultat de l'étude.

Monsieur Olivier Guyot répond par la négative. L'ensemble des mesures devront être mises à l'enquête, et cela pourra se faire lorsque l'étude aura été rendue. Ce montant permettra d'aller plus vite de l'avant lorsque l'on saura ce que l'on va faire. Au sujet des routes, Monsieur Olivier Guyot informe Monsieur Denis Chardonnens d'une récente séance avec le Service des ponts et chaussées au sujet du projet Valtraloc. Dans l'attente de la réalisation de ce projet, il sera envisageable de modifier la position du panneau 70km/h à la Route de Cottens, souvent discuté par Monsieur Denis Chardonnens.

Il n'y a aucune autre question de la part de l'Assemblée, de ce fait, Madame Marianne Dey propose de passer au vote à main levée.

**Vote : L'investissement est approuvé à la majorité (15 voix pour, 5 voix contre et 6 abstentions).**

Madame Marianne Dey remercie l'Assemblée pour la confiance accordée.

### **2.2.3. Dossier d'enquête publique du plan d'aménagement local (PAL) Pour approbation**

Madame Marianne Dey présente cet objet.

Le dossier de mise à l'enquête préalable de notre plan d'aménagement local a été déposé au début de cette année 2020. Par la suite, ce dossier nous sera retourné avec les préavis et modifications demandées par les différents services de l'Etat qui auront été consultés.

Le dossier devra ensuite être préparé de concert avec la Commission d'urbanisme et le Conseil communal pour la mise à l'enquête publique en tenant compte des différentes modifications et remarques émises par le canton et afin de répondre aux prescriptions légales, d'après le nouveau plan directeur cantonal. Il faudra certainement prévoir des séances avec différents services de l'Etat. Il y aura aussi une information publique pour la présentation du plan.

Lors de l'enquête publique, des oppositions pourront être déposées et devront être traitées avant de préparer et déposer le dossier pour l'approbation définitive. Ce n'est qu'au terme de toutes ces procédures que notre nouveau plan d'aménagement local et notre règlement communal d'urbanisme seront approuvés. Ce nouveau plan sera le nouvel outil de travail pour le développement de la commune et pour tout ce qui touche à l'aménagement du territoire.

Pour ce faire, le Conseil communal sollicite le crédit d'investissement d'un montant de CHF 70'000.-.

#### **Informations figurant dans le bulletin communal :**

*Suite à la dépose du dossier de mise à l'enquête préalable au début de l'année 2020, le dossier devra être préparé pour la mise à l'enquête publique en tenant compte des différentes modifications et remarques émises par le canton afin de répondre aux prescriptions légales. Pour ce faire, le Conseil communal sollicite le crédit d'investissement ci-après.*

<b>Total de l'investissement</b>	<b>CHF 70'000.00</b>
Amortissement	15%
Intérêts (taux de référence)	4%

Le Conseil communal propose à l'Assemblée communale d'accepter cet investissement.

La Commission financière émet un préavis positif pour cet investissement.

#### Questions :

Il n'y a aucune question de la part de l'Assemblée, de ce fait, Madame Marianne Dey propose de passer au vote à main levée.

**Vote : L'investissement est approuvé à grande majorité (1 abstention).**

Madame Marianne Dey remercie l'Assemblée pour la confiance accordée.

#### 2.2.4. Crédit pour mise en séparatif du quartier Route des Molleyres/Place de la gare – Pour approbation

Pour la présentation de l'objet, Madame Marianne Dey donne la parole à Monsieur Christian Demole, conseiller communal.

Selon le PGEE (Plan Général d'Evacuation des Eaux), le quartier route des Molleyres/Place de la gare doit être assaini en le raccordant au réseau d'épuration en séparatif (canalisations d'eaux claires / eaux usées). Une première étape a déjà été réalisée. Il s'agissait de la construction de la station de pompage, du bassin de rétention et de l'équipement en séparatif depuis la gare jusqu'à la station de pompage (rte du Pontet). Afin de pouvoir raccorder les nouveaux bâtiments prévus sur la parcelle en face de la déchetterie (art 142 et 951), et du projet sur la parcelle art 989, il est indispensable d'effectuer cette mise en séparatif en 2021. En effet, la canalisation existante, déjà sous-dimensionnée sur certains tronçons et de plus en mauvais état, ne pourrait absorber d'autres raccordements. Une nouvelle conduite d'adduction d'eau potable doit être prévue pour assurer un débit et une pression suffisante au niveau de la dernière borne hydrante à la déchetterie.

Un contrôle caméra de la canalisation existante a démontré que sur plusieurs tronçons, des déformations (ovalisations) et des dommages ne nous permettent pas de la réutiliser pour les eaux usées. Une canalisation pour les eaux claires ainsi qu'une pour les eaux usées doivent donc être construites en parallèle, de la place de la gare jusque vers la déchetterie. Afin d'assurer un écoulement en gravitaire, la topologie du terrain impose à certains endroits une profondeur de plus de 4 mètres, ce qui impose une largeur de fouilles plus importante ainsi que des mesures spéciales. Le dimensionnement des canalisations se présente comme suit :

- Eaux claires (Ø 300/400mm) 336m
- Eaux usées (Ø 250mm) 336m
- Eau potable (Ø 150mm) 270m

Le montant estimatif pour l'ensemble des travaux s'élève à CHF 1'200'000.-. Selon une clé de répartition des coûts, une participation de certains utilisateurs est estimée à CHF 360'000.- et un montant d'environ CHF 340'000.- sera prélevé de la réserve.

**Informations figurant dans le bulletin communal :**

*Selon le Plan Général d'Evacuation des Eaux (PGEE) de la Commune de Chénens, le quartier de la gare et celui de la route des Molleyres doivent être assainis en les raccordant au réseau d'épuration en séparatif (canalisations d'eaux claires / eaux usées).*

*Afin de pouvoir raccorder de nouveaux bâtiments prévus sur la parcelle Art. RF 142 et 951 en face de la déchetterie, et du projet parcelle Art. RF 989, il est indispensable d'effectuer cette mise en séparatif en 2021. En effet, la canalisation existante, déjà sous-dimensionnée sur certains tronçons, ne pourrait absorber d'autres raccordements.*

**Descriptif du projet :**

*Un contrôle caméra de la canalisation existante a démontré que sur plusieurs tronçons, des déformations (ovalisations) et des dommages ne nous permettent pas de la réutiliser pour les eaux usées. Une canalisation pour les eaux claires ainsi qu'une pour les eaux usées doivent être construites en parallèle, de la place de la gare jusque vers la déchetterie, soit un tracé d'environ 350 mètres. Afin d'assurer un écoulement en gravitaire, la topologie du terrain impose à certains endroits une profondeur de plus de 4 mètres, ce qui impose une largeur de fouilles plus importante ainsi que des mesures spéciales.*

**Financement :**

*Le montant estimatif pour l'ensemble des travaux s'élève à CHF 1'200'000.-. Selon une clé de répartition des coûts, une participation de certains utilisateurs est estimée à CHF 360'000.- Pour les raisons ci-dessus, le Conseil communal propose donc à l'Assemblée communale de voter un crédit d'assainissement d'un montant estimatif de CHF 1'200'000.*

<b>Total de l'investissement</b>	<b>CHF 1'200'000.00</b>
Amortissement	4%
Intérêts (taux de référence)	4%

*Le Conseil communal propose à l'Assemblée communale d'accepter cet investissement.*

La Commission financière émet un préavis positif pour cet investissement.

**Questions :**

Monsieur Hans-Jörg Haslebacher demande ce qu'il advient des bâtiments existants. Doivent-ils se mettre en séparatif si ce n'est pas encore le cas.

Monsieur Christian Demole répond par la positive. Les bâtiments seront repris sur ces nouvelles canalisations. Cependant, les bâtiments déjà construits, sont, à sa connaissance, déjà en séparatif, jusqu'au bord de la parcelle.

Monsieur David Reynaud demande de quand date ces canalisations. Selon l'investissement prévu, il parle d'un amortissement sur 28-30 ans.

Monsieur Christian Demole ne peut pas répondre, mais celle de la déchetterie a plus de 30 ans.

Madame Carmen Landolt Läubli précise que l'amortissement s'effectuera sur un solde de CHF 500'000.-, tenant compte des refacturations et de la réserve.

Monsieur Jean-Nicolas Bays relève que la commune possède environ 15% des terrains concernés, mais participe au projet à hauteur de 66%. Il trouve cela disproportionné et trop favorable pour les autres propriétaires. La mise en séparatif est une plus-value pour le terrain. Le prix de vente du terrain il y a 20-30 ans s'élevait à 60.-/m<sup>2</sup> et ne prévoyait pas de mise en séparatif. Il estime également que les discussions sur les participations tierces ne sont pas abouties pour pouvoir se prononcer sur le projet ce soir. Il rappelle encore que des oppositions peuvent intervenir au moment de la mise à l'enquête et que cela peut durer des années.

Monsieur Christian Demole précise qu'il y a 2 clés de répartition. La 1<sup>ère</sup>, déjà approuvée, pour le secteur de la gare, et la 2<sup>ème</sup> pour la Route des Molleyres, qui devra être mise à l'enquête. Les propriétaires ayant acheté du terrain à l'époque ont payé un prix prévoyant cette mise en séparatif. Pour les dernières parcelles vendues (p. ex. Clerc), le prix de vente n'a pas été aussi attractif. Le montant de CHF 1'200'000.- est une estimation maximale, dont la participation communale ne pourra être revue qu'à la baisse. L'investissement doit être voté ce soir en prévision des projets de construction dans la zone des Molleyres.

Monsieur Benoît Menoud estime que l'acte de vente d'un terrain devrait spécifier s'il est vendu équipé ou non. Il rejoint l'avis de Monsieur Jean-Nicolas Bays et aurait suggéré une décision de principe de la part du législatif à ce stade et revenir avec l'objet lorsque les discussions relatives aux participations tierces auront abouti.

Monsieur Christian Demole répond que certains contrats de vente stipulent que le terrain est vendu équipé. Le projet discuté a été étudié par notre bureau d'ingénieur.

Monsieur Hervé Rey demande quand les travaux auront lieu.

Monsieur Christian Demole répond courant 2021.

Monsieur Tristan Joye demande si des aménagements piétonniers sont prévus dans le budget.

Monsieur Christian Demole répond que cet investissement englobe uniquement les canalisations. Au terme des travaux, un enrobé provisoire sera posé sur la route. Les aménagements routiers avec trottoirs interviendront plus tard.

Monsieur Philippe Macherel comprend que les canalisations passent sous la route et demande si le budget prévoit également de les refermer.

Monsieur Christian Demole répond par la positive.

Monsieur Denis Chardonnens demande s'il est prévu d'élargir la route. Car actuellement, pour croiser, il est nécessaire de passer sur les terrains privés.

Monsieur Olivier Guyot répond qu'un trottoir de 1.65m est prévu et précise que les bâtiments futurs ne seront pas construits à la limite de la route. Un élargissement n'est pas prévu.

Monsieur Yves Pillonel demande si la clé de répartition sera votée en Assemblée communale.

Monsieur Christian Demole répond par la négative, elle sera mise à l'enquête et concernera les privés.

Monsieur David Reynaud relève qu'avec la crise actuelle, les entreprises ont besoin d'argent. Il espère que les prix seront bien négociés.

Monsieur Christian Demole précise qu'il y aura un appel d'offres avec la procédure idoine.

Monsieur Lucien Felder demande si l'accès aux véhicules d'urgence sera garanti durant la période des travaux.

Monsieur Christian Demole répond par la positive. Il s'agit d'ailleurs d'une obligation.

Il n'y a aucune autre question de la part de l'Assemblée, de ce fait, Madame Marianne Dey propose de passer au vote à main levée.

**Vote : L'investissement est approuvé à grande majorité (14 voix pour, 3 voix contre et 9 abstentions).**

Madame Marianne Dey remercie l'Assemblée pour la confiance accordée.

### **2.3. Rapport de la Commission financière**

La commission financière a déjà donné lecture de son préavis lors de la présentation des budgets au point 2.2.

### **2.4. Approbation des budgets**

Madame Marianne Dey propose à l'Assemblée de passer au vote à main levée.

**Vote : Le budget de fonctionnement et d'investissements 2021 est approuvé à grande majorité (25 voix pour).**

Madame Marianne Dey remercie l'Assemblée pour la confiance accordée.

## **3. Réseau santé de la Sarine – Modification des statuts – Approbation**

Pour la présentation de cet objet, Madame Marianne Dey donne la parole à Madame Carmen Landolt Läubli, vice-Syndique.

### **Informations figurant dans le bulletin communal :**

*En septembre 2019, l'Assemblée des délégués du Réseau santé de la Sarine (RSS) a approuvé une modification des statuts (l'art. 30 al. 2 litt. a), visant à augmenter la limite d'endettement pour les investissements à CHF 60'000'000.-, contre CHF 30'000'000.- actuellement.*

*Cette demande allait dans le sens des futurs projets prévus par le RSS :*

- *Reprise de la Rose d'automne (yc achat du bâtiment et du terrain)*
- *Rénovation et agrandissement du Home médicalisé de la Sarine (HMS) :*
  - *Rénovation et agrandissement des bâtiments du Service d'ambulances Sarine*

- *Construction ou inclusion de surfaces administratives dans le bâtiment du HMS*

*Dès lors, il appartient maintenant à l'organe législatif des communes-membres du RSS d'accepter cette modification.*

*Le Conseil communal propose à l'Assemblée communale d'accepter ces modifications.*

**Questions :**

Il n'y a aucune question de la part de l'Assemblée communale, de ce fait, Madame Marianne Dey propose de passer au vote à main levée.

**Vote : Les modifications sont approuvées à grande majorité (23 voix pour et 3 abstentions).**

Madame Marianne Dey remercie l'Assemblée pour la confiance accordée.

#### **4. Règlement du cimetière – Approbation**

Madame Marianne Dey présente cet objet.

Cette année, d'un commun accord avec la Commune d'Autigny, le Conseil communal a décidé de faire une mise à jour du règlement communal relatif au cimetière d'Autigny. C'est à ce moment-là que nous avons constaté que notre commune n'avait pas de règlement mais uniquement une convention. Or, selon recommandations reçues du Service des communes, il est nécessaire que notre commune ait son propre règlement.

L'an dernier lors de la décision de la mise en place du nouveau columbarium, il y avait la nécessité de trouver un emplacement et décision aussi d'effectuer plusieurs désaffectations d'anciennes tombes. La Commune d'Autigny, qui s'occupe de la gestion et des encaissements, a constaté qu'il devenait parfois très difficile de retrouver la succession pour la facturation de ce travail.

Actuellement, de nombreuses communes prévoient, lors de l'encaissement des taxes d'entrée, un montant pour la désaffectation. C'est dans ce sens qu'une disposition a été prévue dans le nouveau règlement. En effet, jusqu'à ce jour, le règlement de la Commune d'Autigny s'appliquait par analogie à notre commune.

Dès lors, nous avons établi un règlement communal intitulé comme suit : Règlement du cimetière d'Autigny. Ce règlement a été au préalable soumis au service concerné qui est le service de la santé et après l'approbation de l'Assemblée communale, ce règlement sera retourné pour approbation définitive au Conseiller d'Etat.

Madame Marianne Dey passe en revue les différents articles du règlement ainsi que les tarifs.

**Informations figurant dans le bulletin communal :**

*Les Communes d'Autigny et Chénens ont revu la mise à jour du règlement communal relatif au cimetière d'Autigny. Il a été constaté que la Commune de Chénens n'avait pas de règlement y relatif, mais uniquement une convention. En effet, jusqu'à ce jour, le règlement de la Commune d'Autigny s'appliquait par analogie à notre commune. Or, selon*

*recommandations reçues du Service des communes, il est nécessaire que notre commune ait son propre règlement.*

*Dès lors, nous avons établi un règlement communal intitulé comme suit : Règlement du cimetière. Il comporte des indications quant aux buts, aux tarifs, à la convention intercommunale qui nous lie à la Commune d'Autigny ainsi qu'aux voies de droit. Les taxes fixées d'entente avec la Commune d'Autigny, sont reprises du règlement de cette dernière et sont facturées par cette même commune.*

*En raison du principe de territorialité et selon la convention en vigueur, il appartient à la commune sur laquelle se trouve le cimetière, soit Autigny, de régler les questions d'organisation et de police. En ce qui nous concerne, notre règlement prévoit des renvois à ces dispositions.*

*Le Conseil communal propose à l'Assemblée communale d'approuver ledit règlement.*

#### **Questions :**

Il n'y a aucune question de la part de l'Assemblée communale, de ce fait, Madame Marianne Dey propose de passer au vote à main levée.

**Vote : Le règlement est approuvé à grande majorité (21 voix pour et 5 abstentions).**

Madame Marianne Dey remercie l'Assemblée communale pour la confiance accordée.

## **5. Divers**

### **Présentation de la planification financière 2021-2025**

Madame Marianne Dey cède la parole à Madame Carmen Landolt Läubli pour la présentation de la planification financière.

Madame Carmen Landolt Läubli précise que la planification financière de 2021-2025 montre une progression d'environ 8% linéaire sur 5 ans, soit 1% de plus par rapport à la planification financière 2020-2024. La hausse linéaire des chapitres 0 à 8 reste donc constante. Pour rappel : le chapitre 9 Finances et Impôts a connu une baisse de 50 à 60% de recettes sur les entreprises avec effet sur le budget 2020. La progression dans ce chapitre planification financière 2021-2025 sur ce chapitre est d'environ 2% par rapport à 2020-2024.

Monsieur Benoît Menoud souhaite intervenir au sujet de la planification financière. Il remet un extrait de son intervention à la Secrétaire communale, qui l'intègre en l'état au procès-verbal.

### Assemblée communale du 10 décembre 2020

#### **Divers**

#### Présentation de la planification financière 2021 – 2025 (5 ans)

*Comme d'habitude, le Conseil communal présente à l'assemblée sa planification financière (PF) conformément aux dispositions légales. Toutefois cette planification ne doit pas être approuvée par l'assemblée communale.*

*Le postulat du Conseil a toujours été de prendre pour base de calcul les éléments du budget pour calculer sa PF.*

*Les budgets, tels que nous les connaissons, présentent généralement une situation déficitaire et, par conséquent, la projection du trend est naturellement déficitaire et ne*

reflète pas la situation réelle. Dès lors, il est difficile d'anticiper certains défis et de répondre aux objectifs prévus dans la loi à l'examen du plan financier.

En conséquence, l'avis des citoyens sur la pertinence de cette PF est assez mitigé et compréhensible.

J'invite le CC à prendre connaissance du sujet, sur le site Internet du Canton (Introduction aux finances communales) ; sujet traité lors d'un séminaire de formation de l'ACF (14-15 septembre 2016).

Sans entrer dans les détails, il est clairement relevé que la PF n'est pas un budget mais un outil d'aide à la décision sans minimiser son rôle de communication.

Pour la bonne orientation de l'Assemblée, je me permets de relever les dispositions prévues dans la loi (LCo) et son règlement d'exécution, soit :

a) Le Conseil communal (LCo 86d et art. 43c du règlement d'exécution) :

- Établit le plan financier sur 5 ans ;
- Met à jour le plan financier au moins une fois par année ;
- Transmet le plan financier à la Commission financière pour préavis ;
- Adopte le plan financier sur préavis de la Commission financière.

b) La Commission financière (LCo 97) :

- Donne son préavis au CC ;
- Fait rapport à l'Assemblée communale sous l'angle de l'engagement financier.

En conclusion et en dehors du processus budgétaire, je propose de revoir la PF et de la **présenter, dûment préavisée par la CF, lors de l'assemblée statuant sur les comptes 2020. La PF reposera sur la base des informations utiles, notamment :**

- ✓ **Les comptes effectifs arrêtés au 31.12.2020 ;**
- ✓ **Une analyse des charges effectives des exercices antérieurs ;**
- ✓ **Détermination des taux de croissance (charges, revenus, endettement) ;**
- ✓ **Impact des projets d'investissement et de toute autre information utile.**
- ✓ **Evolution de la population (constructions en cours, projets, etc.).**

Madame Carmen Landolt Läubli prend acte des recommandations de Monsieur Benoît Menoud et le remercie. Elle précise encore que la planification se doit d'être présentée avec le budget.

#### **Questions :**

Monsieur Denis Chardonens demande à quoi sont affectés les boxes dans la commune (zone industrielle des Molleyres).

Madame Marianne Dey répond que de petites entreprises s'y sont implantées : mécanique, serrurerie, pâtisserie.

Il n'y a aucune autre question de la part de l'Assemblée.

Avant de clore cette Assemblée, Madame Marianne Dey tenait à adresser quelques mots pour dire qu'il s'agit ce soir pour elle de sa dernière Assemblée communale et c'est avec un peu d'émotion qu'après tant de temps passé au sein de cet exécutif elle informe qu'effectivement au vu de la décision d'effectuer l'Assemblée des comptes avec les nouveaux élus, elle ne fera plus partie du Conseil communal pour l'Assemblée du printemps prochain.

C'est en 1991 qu'elle a été élue au Conseil communal. Un long parcours au sein de ce Conseil communal d'abord comme Conseillère communale, première femme au sein de l'exécutif de Chénens. Elle est restée la seule femme jusqu'à ce que Madame Carmen

Landolt Läubli rejoint le Conseil communal en 2011 et depuis septembre 2020, la dernière élue Madame Anne-Fanny Cotting fait partie de notre collège. 3 femmes à l'exécutif, à Chénens on fait exploser largement le % des femmes au sein des exécutifs.

Madame Marianne Dey a pris la fonction de Syndique en 1996 et au printemps 2021 au terme de son mandat, cela fera 25 ans de syndiculture + 5 ans comme Conseillère, 30 ans au total cela lui paraît presque incroyable, mais elle n'a pas vu le temps passer.

Au terme de ces années de syndiculture, elle peut dire qu'elle en retire un enrichissement d'abord sur le plan humain. En effet, cette fonction lui aura permis de faire de belles rencontres. Être à la tête d'un exécutif aura élargi d'une manière considérable les nombreuses connaissances que l'on peut acquérir dans ces tous les domaines touchant au fonctionnement d'une commune. Cette fonction permet aussi d'apprendre beaucoup sur soi, apprendre à se remettre en question, à avoir de la rigueur, de la réflexion et n'avoir pas peur des débats, de la collégialité, du respect.

Cette activité au sein d'un exécutif, elle l'a d'abord fait pour la collectivité, mais aussi pour l'attractivité de cette fonction qu'elle a exercée avec passion. De la passion, il en a fallu parce que cette activité est une dévoreuse de temps. Du temps qu'elle a donné sans compter. Après un rapide calcul, elle aura dirigé et participé à plus de 70 Assemblées communales et plus de 1'200 séances de Conseil communal. Ceci c'est sans tenir compte de toutes les séances auxquelles elle a participé pour ses différents dicastères.

Elle a fait partie durant une dizaine d'années du comité de l'Association des communes fribourgeoises, en tant que représentante du district de la Sarine. Cela lui aura permis d'élargir encore les contacts et son réseau et de mieux connaître les institutions cantonales, régionales et tous les Préfets du canton.

Elle a fort heureusement pu prendre une retraite anticipée afin d'avoir ainsi encore plus de temps pour s'occuper des affaires communales. Elle partira la conscience tranquille sachant qu'elle a toujours agi pour le bien public.

Il lui restera malgré tout quelques mauvais souvenirs des turbulences survenues aux alentours des années 1999-2000. Turbulences qui sont venues ternir le fonctionnement du Conseil communal et ce durant plus d'une année. Mais fort heureusement par la suite, le Conseil communal en place a su rester uni et se serrer les coudes afin que le calme revienne et que chacun puisse travailler à nouveau sereinement et dans une bonne ambiance.

A l'heure de dresser le bilan, elle adresse un grand merci à ses collègues du Conseil communal pour leur travail, leur compétence, leur collaboration, merci au personnel de l'administration et à tout personnel de notre commune avec qui elle a eu le plaisir de collaborer. Merci à toutes les commissions qui nous épaulent dans les différentes tâches à accomplir.

Elle souhaite d'ores et déjà plein succès au prochain Conseil et pour la poursuite de son mandat qui ne sera certainement plus facile après cette année COVID. Elle tient encore à remercier sa famille et son mari qui ont dû maintes fois s'organiser entre hommes durant ses nombreuses absences.

Elle a surtout aussi envie de remercier les citoyennes et citoyens de la commune, pour lui avoir accordé sa confiance durant toutes ces années, vous qui avez participé et consacré

assez satisfaite, ou parfois un peu moins, en se disant peut faire mieux pour la prochaine fois.

Pour terminer elle espère et souhaite que l'on pourra l'an prochain retrouver un peu de quiétude d'avant ce COVID qui a drastiquement bouleversé nos habitudes, nos vies de famille et qui a fortement touché et impacté toute l'économie, la culture, le sport.

Elle présente encore à chacune et chacun tous ses meilleurs vœux de santé et bonheur pour 2021.

Madame Marianne Dey est remerciée et félicitée par les applaudissements de l'Assemblée.

Madame Carmen Landolt Läubli remercie Madame Dey de tout cœur pour son engagement, lui souhaite le meilleur et espère bien pouvoir continuer à compter sur elle jusqu'au terme de la législature. Un bouquet de fleurs lui est remis.

Une nouvelle fois, Madame Marianne Dey est félicitée par l'Assemblée communale.

Pour celles et ceux qui le souhaitent, le Conseil communal les invite à prendre le verre de l'amitié. L'assemblée étant terminée, il revient à chacune et chacun de prendre encore les mesures qui s'imposent dans les lieux publics.

L'Assemblée remercie par ses applaudissements.

L'Assemblée est close à 21h31.

Approuvé par l'Assemblée communale du 20 mai 2021.

#### AU NOM DE L'ASSEMBLÉE COMMUNALE

La Syndique



Carmen Landolt Läubli



La Secrétaire communale  
ad interim



Laetitia Weber